

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA
REHABILITATION DE LOGEMENTS
PIG ET OPAH RU MULTI SITES**

Direction Cohésion Territoriale et
Appui aux Communes - Habitat
N° 2025-D-425

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n° 173 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 portant sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) de GrandAngoulême et Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites sur la centralité des communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre,

Vu, la délibération n°57 du conseil communautaire du 10 mars 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention OPAH RU multi sites,

Vu la délibération n°24 du conseil communautaire du 24 janvier 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°19 du conseil communautaire du 21 février 2024 approuvant l'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et l'avenant n°3 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) multi sites,

Vu la délibération n°78 du conseil communautaire du 28 mai 2025 approuvant la modification n°2 du règlement d'intervention de GrandAngoulême dans le cadre de sa politique de soutien au parc privé,

Vu, la délibération portant délégation d'attributions du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n° 94 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Hassane ZIAT, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement dans le cadre du Programme d'Intérêt Général communautaire.

Article 2 – Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 68 703,80 €. Elles seront versées sur présentation de la fiche de calcul au paiement et du plan de financement du projet transmis par l'ANAH. En cas de taux de cofinancement du projet supérieur aux taux prévus dans le règlement de l'ANAH, le montant des aides de GrandAngoulême pourra être révisé à la baisse.

Article 3 – Afin de garantir la protection des données personnelles du bénéficiaire, l'annexe 1 sera publiée et l'annexe 2 transmise uniquement aux personnes en charge de son exécution.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal – article 20422 opération 1070.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de l'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **15 JAN. 2026**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Hassane ZIAT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **15 JAN. 2026**
Publié ou notifié,
Le **15 JAN. 2026**

Annexe 1

Numéro de dossier du propriétaire	Dépense subventionnée	Participation GrandAngoulême		Type d'intervention
		Taux	Montant	
016012446	51 439,00	10 % plafonnés à 2 000 €	2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012478	40 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012377	69 118,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012250	38 611,45		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012418	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012299	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012302	65 141,19		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012516	65 868,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012556	41 454,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012483	41 877,59		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012505	18 144,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012117	62 472,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012508	54 391,27		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012452	37 396,79		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012443	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012318	55 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012507	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012113	39 480,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012554	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012393	64 040,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012420	38 733,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012382	54 211,24		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012477	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012394	48 613,46		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012431	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012493	62 063,90		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012430	70 000,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012312	46 456,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012491	36 965,47		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012364	23 422,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012487	48 151,90		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012260	25 240,00		2 000,00	Travaux sortie précarité énergétique
016012304	47 038,00	10 % plafonnés à 8 000 €	4 703,80	Travaux sortie précarité énergétique
TOTAL	1 735 328,26 €		68 703,80 €	